

BUDGETS PRIMITIFS 2023

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



PREAMBULE

L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

- ➤ Un débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 01/03/2023. Le rapport sur les orientations budgétaires 2023 est en ligne sur le site Internet de la commune et est tenu à disposition du public à l'accueil de la Mairie.
- ➤ Cette année un budget annexe intitulé « Cimetière vente cavurnes et caveaux » a du être créé pour permettre la vente des caveaux et cavurnes qui ont été installés suite aux travaux de requalification et d'extension du cimetière communal.
- L'adoption des budgets primitifs de la commune et budget annexe pour 2023 a été votée le 05 avril 2023 lors du conseil municipal, à l'unanimité.



GRANDS PRINCIPES DU BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Epargne brute

Recettes

INVESTISSEMENT

Remboursement capital dette

Autofinancement

Investissements directs

Dotations Subventions

Emprunts

La section de fonctionnement correspond :

- Aux crédits nécessaires pour assurer la gestion des services municipaux (personnel, prestations de services, entretien du patrimoine, ...)
- Aux recettes constituées de la perception des impôts locaux, des dotations de l'Etat et du Département (fonds genevois), des produits des services (services périscolaires, ...)

La section d'investissement correspond :

- Aux investissements durables nécessaires pour développer ou mettre en œuvre les services publics (constructions de bâtiments, développement et modernisation de la voirie, achat d'équipements, remboursement du capital de l'emprunt);
- Aux recettes constituées de l'autofinancement, des subventions reçues et des emprunts.



EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Fonctionnement 8,790M€ **Investissement 7,210 M€** Frais généraux Etudes, travaux, acquisitions 2.411 M€ 5.734 M€ Charges de personnel Emprunts et dettes assimilées 4,372 M€ 0,788 M€ Charges financières 0,280 M€ Reprise des subventions amortissables 0,227 M€ Autres charges 0.563 M€ Autres dépenses 0.461 M€ Amortissement 0,843 M€ Autofinancement 0.321 M€ Autofinancement 0,321 M€ Dotations et subventions Produits des services 0,891 M€ 0,911 M€ Excédent reporté 1,847 M€ Impôts et taxes 4,494 M€ **Emprunts** 1,828 M€ Dotations et participations 2,792 M€ Autres recettes 1,481 M€ Autres recettes 0.384 M€ Reprise des subventions amortissables Amortissement 0,22 M€ 0,843 M€

Dépenses



LE BUDGET PRIMITIF POUR 2023 - FONCTIONNEMENT

	ANNEXE 1 PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023				
	FRESENTATION DO D	Crédits 2022 (BP + DM)	CA 2022	Taux de réalisation	BP 2023
	SECTION DE FO	NCTIONNEMENT			
	DEPE	NSES			
011	Charges à caractère général	2 084 500 €	1 745 676 €	83,7%	2 410 933 €
012	Charges de personnel	3 779 200 €	3 716 114 €	98,3%	4 372 244 €
014	Atténuation de produits	73 000 €	66 561 €	91,2%	34 000 €
65	Autres charges de gestion courante	411 535 €	295 404 €	71,8%	503 070 €
	Total des dépenses de gestion des services	6 348 235 €	5 823 756 €	91,7%	7 320 247 €
66	Charges financières	290 000 €	246 506 €	85,0%	280 300 €
67	Charges exceptionnelles	133 000 €	122 896 €	92,4%	13 430 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions				13 000 €
					7 626 977 €
023	Virement à la section d'investissement	625 872 €	- €		320 636 €
042	Opération d'ordre entre sections	660 093 €	660 093 €	100,0%	842 648 €
					1 163 284 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 057 200 €	6 853 251 €	85,1%	8 790 261 €
	RECE	TTES			
013	Atténuation de charges	50 000 €	29 780 €	59,6%	24 000 €
70	Produits des services et du domaine	832 985 €	942 010 €	113,1%	910 700 €
73	Impôts et taxes	4 039 000 €	4 341 388 €	107,5%	4 494 000 €
74	Dotations, subventions et participation	2 721 200 €	2 942 666 €	108,1%	2 791 667 €
78	Reprises sur amortissements et provisions				13 000 €
75	Autres produits de gestion courante	182 000 €	210 516 €	115,7%	202 500 €
	Total des recettes de gestion des services	7 825 185 €	8 466 360 €	108,2%	8 435 867 €
77	Produits exceptionnels	7 000 €	9 439 €	134,8%	127 832 €
	Total des recettes réelles	7 832 185 €	8 475 800 €	108,2%	8 563 699 €
042	Opération d'ordre entre sections	225 015 €	224 784 €	99,9%	226 562 €
	Total des recettes d'ordre	225 015 €	224 784 €	99,9%	226 562 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 8 057 200 € 8 700 583 € 108,0% 8 790 261 €				

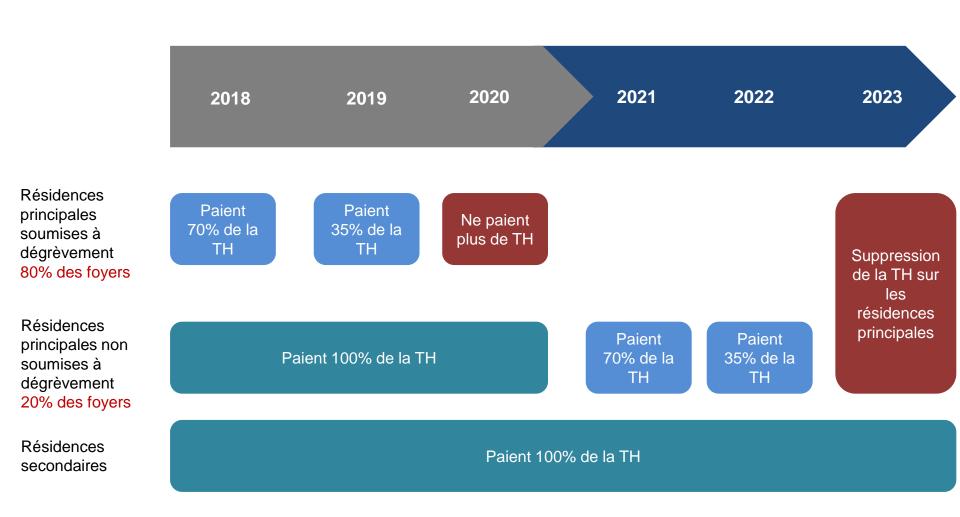


LE BUDGET PRIMITIF POUR 2023 - INVESTISSEMENT

		NNEXE 2			
	PRESENTATION D		TF 2023		
		Crédits 2022 (BP + DM)	CA 2022	Taux de réalisation	BP 2023
	SECTION D	INVESTISSEMENT		realisation	
		EPENSES			
20	Immobilisations incorporelles	618 258 €	316 765 €	51%	818 043 €
204	Subventions d'équipements versées	403 852 €	245 812 €	61%	480 352 €
21	Immobilisations corporelles	2 606 546 €	1 653 812 €	63%	2 562 499 €
23	Immobilisations en cours	2 762 010 €	1 967 294 €	71%	747 142 €
	Total des dépenses d'équipement	6 390 666 €	4 183 683 €	65%	4 608 036 €
10	Taxes aménagements	0 000 000 0	4 100 000 0	0070	2 105 €
16	Emprunts et dettes assimilées	634 929 €	603 806 €	95%	678 087 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	00.0	108 000 €
	Total des dépenses financières	634 929 €	603 806 €	95%	788 192 €
	Total des dépenses réelles	7 025 595 €	4 787 489 €	68%	5 396 228 €
040	Opérations d'ordre entre sections	225 012 €	224 784 €	100%	226 562 €
041	Opérations patrimoniales	509 860 €	47 456 €	10070	461 504 €
011	Total des dépenses d'ordre	734 872 €	272 240 €	37%	688 066 €
001	Déficit d'investissement reporté	1010120	2,22,00	0,70	- €
001	Restes à réaliser	2022			1 126 521 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 760 467 €	5 059 729 €	65%	7 210 815 €
004		ECETTES			077.005.0
001	Excédent d'investissement reporté	963 560 €	- €		977 825 €
13	Subventions d'investissement	339 511 €	145 937 €	43%	309 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 287 241 €	2 000 000 €	87%	1 828 398 €
23	Immobilisations en cours	2 500 242 6	2.445.027.6	C00/	2 445 222 6
10	Total des recettes d'équipement	3 590 312 €	2 145 937 €	60% 73%	3 115 223 €
1000	Dotations, fonds divers et réserves	556 000 €	403 177 €		582 000 €
1068 165	Excédent de fonctionnement capitalisé Dépôts et cautionnements reçus	1 817 331 € 1 000 €	1 817 331 € - €	100%	1 847 332 € 1 000 €
024	Produits de cession	- €	- €		- €
024	Total des recettes financières	2 374 331 €	2 220 508 €	94%	2 430 332 €
	Total des recettes mancieres	5 964 642 €	4 366 445 €	73%	5 545 555 €
021	Virement de la section de fonctionnement	625 872 €	- €	0%	320 636 €
040	Opération d'ordre entre sections	660 093 €	660 093 €	100%	842 648 €
0.0	Total des prélèvements provenant de la section de fonct.	1 285 965 €	660 093 €	51%	1 163 284 €
041	Opérations patrimoniales	509 860 €	47 456 €	0.70	461 504 €
	Total des recettes d'ordre	1 795 825 €	707 549 €	39%	1 624 788 €
	Restes à réaliser		70.0.00	3070	40 472 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 760 467 €	5 073 994 €	65%	7 210 815 €
	TOTAL DESTRECETTES D'INVESTISSEMENT	1 100 401 C	3 013 334 C	0370	12100150



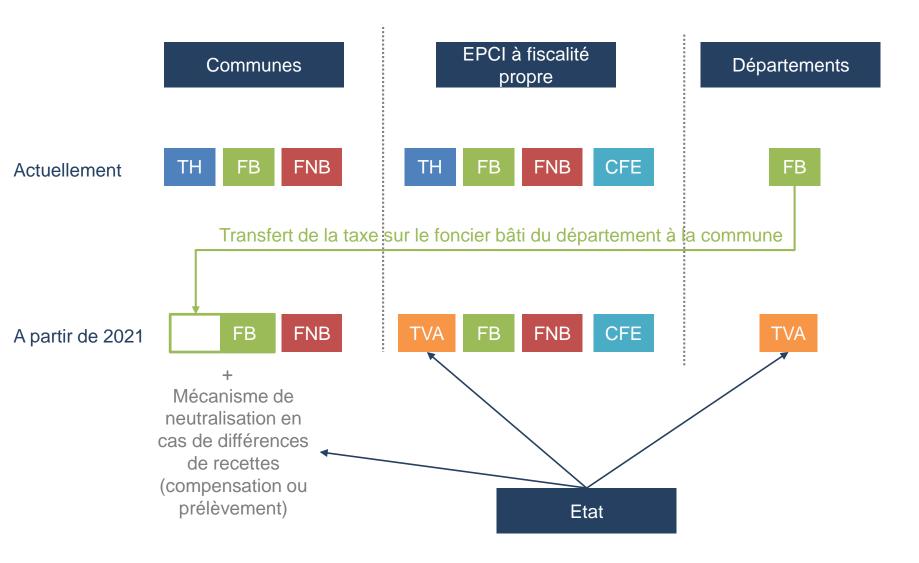
RAPPEL: LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION LE MECANISME





RAPPEL: LA SUPPRESION DE LA TAXE D'HABITATION EN 2021, LA MISE EN PLACE DU REMPLACEMENT DE LA TAXE D'HABITATION

RESSOURCES DES COLLECTIVITES



TH: taxe d'habitation FB: foncier bâti FNB: foncier non bâti CFE: contribution foncière des entreprises



LEGERE AUGMENTATION DES DOTATIONS DE l'ETAT

➤Pour la DGF des communes, la loi de finances pour 2023 a augmenté de 290 millions d'euros l'effort de péréquation en faveur des communes rurales, urbaines et ultramarines les plus fragiles. Cette hausse de la péréquation est financée par des crédits nouveaux de l'État. Elle permet à 94,6 % des communes du département de voir leur DGF progresser ou être maintenue en 2023 par rapport à 2022.

DGF 2022 notifiée

Dotation de solidarité rurale : 102 940 €

Dotation globale de fonctionnement : 304 327 €

Total : 407 267 €

DGF 2023 notifiée

Dotation de solidarité rurale : 121 623 €

Dotation globale de fonctionnement : 313 577 €

Total: 435 260 €

UNE ESTIMATION PRUDENTE DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits des services sont en augmentation, par rapport au prévisionnel de l'année 2022.

- ➤ Les fonds genevois sont estimés à 2,150 M€.
- Le conseil municipal a décidé de n'augmenter aucun taux de fiscalité locale. Ils s'établissent donc comme l'an passé:
 - Taxe sur le foncier bâti = 27,10%
 - Taxe sur le foncier non bâti = 51,09%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux = 13,43%
- Revalorisation des bases de la taxe foncière (+7,1%)
- Les dotations de l'état (réelles):
 - Dotation global de fonctionnement = 313 577 €
 - Dotation de solidarité rurale = 121 623 €
- ➤ Taxe sur les consommations d'électricité = 180 000 €
- ➤ Taxe additionnelle aux droits de mutation = 550 000 €

UNE EVOLUTION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX QUI SE REPERCUTE SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

➤ Certains postes de dépenses connaissent, une forte augmentation dans le cadre de la gestion des équipements communaux (reprise de concessions dans le cimetière, maintenance des chaufferies des bâtiments communaux, ...) et de la hausse des matières premières (électricité, carburant, gaz, combustibles etc)

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Charges à caractère général	2 084 500 €	2 410 933 €	15,66%

➤ Une évolution des charges de personnel: concernant la revalorisation des grilles indiciaires, création de poste (urbanisme, affaires générales, jeunesse et culture)

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Charges de personnel	3 779 200 €	4 372 244 €	15,69%

➤ Une diminution de l'amende « loi SRU » en raison des travaux réalisés pour permettre la création de logements sociaux

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Atténuation de produits	63 000 €	24 000 €	-61,90%

UNE EPARGNE BRUTE EN LEGERE DIMINUTION MALGRE DES DEPENSES SOUS CONTRÔLE

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	6 771 235 €	7 626 977 €	12,64 %
Recettes réelles de fonctionnement	7 832 185 €	8 563 699 €	9, 34 %

Epargne brute	1 060 950 €	936 722 €	- 11,71 %
=pargric brate	. 000 000 0	000.220	, , 0



UNE EPARGNE BRUTE CONTRIBUANT AU FINANCEMENT D'UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ENCORE SOUTENU

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Dépenses d'équipement	6 390 666 €	5 734 557 €	- 10,27%



1,461 M€ en investissement courant (études, participations,...)

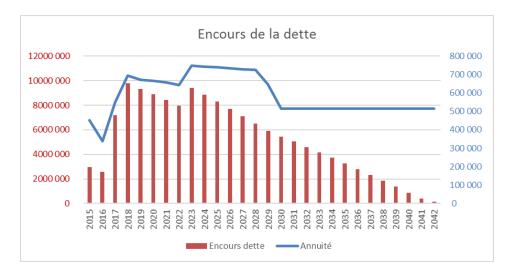
4,273 M€:

- Extension cimetière
- Requalification route de Lossy
- Tvx divers de voirie, dans les bâtiments communaux dont les écoles
- Eclairage terrain foot en herbe
- Remplacement équipements
- Vidéo protection
- Acquisition foncière



DES EQUILIBRES FINANCIERS PRESERVES

- > Un encours de dette de 9,4 M€
- Une dette ancienne, composée principalement d'emprunts à taux fixes
- ➤ La commune a mobilisé une partie de sa capacité d'emprunt pour financer les « grands projets » réalisés en 2016-2017 : Ecole des Sources et



équipements annexes, aménagement de la route des Fontaines.

Un nouvel emprunt a été souscrit en 2022 pour financer les investissements en cours.

Année	Objet	Montant	Durée	Taux
2008	Opérations 2008/2009	1 500 000	20	3,84% euribor
2008	Opérations 2008/2009	2 000 000	20	4,47%
2016	Opérations 2016	5 000 000	20	1,89%
2017	Opération 2017	3 000 000	20	1,91%
2022	Opération 2022	2 000 000	20	1,06%

➤ Un bon ratio de désendettement de 5,25 ans (5,95 ans en tenant compte de la dette contractée auprès du SYANE pour l'éclairage public

Analyse des ratios de désendettement			
Moins de 8 ans	Zone verte		
Entre 8 et 11 ans	Zone médiane		
Entre 11 et 15 ans	Zone orange		
Plus de 15 ans	Zone rouge		



CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

- Dans le cadre des travaux d'extension du cimetière communal il a été décidé de créer 34 caveaux 2 places, 2 caveaux 4 places, ainsi que 12 cavurnes. Les caveaux et cavurnes seront mis à la vente auprès des administrés de la commune.
- La construction, l'entretien et la vente de caveaux constituent des activités annexes du service extérieur des pompes funèbres. Ces activités relèvent d'une mission de service public de nature industrielle et commerciale (SPIC).
- ➤ La gestion en régie simple d'un SPIC nécessite son individualisation au sein d'un budget annexe dédié doté de l'autonomie financière (compte de trésorerie propre). Le budget annexe « Cimetière vente cavurnes et caveaux » a donc été créé au 1er janvier 2023.
- A la création du budget, il est possible d'abonder la trésorerie du budget annexe en votant une avance du budget principal. Cette dernière s'élève à 108 000 €, et fera l'objet d'un remboursement par le budget annexe au profit du budget principal chaque année, en fonction des ventes qui auront été réalisées,

CONSULTATION DES DOCUMENTS

Conformément à la législation (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), les budgets de la commune sont déposés en Mairie où ils sont mis, sur place, à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption.

